



# Commission Départementale

## Prévention, Médiation, Education

### PROCES-VERBAL du mercredi 05 avril 2023

#### Commission restreinte

**Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.**

#### RAPPEL

##### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

**Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».**

##### ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

**Match n° 25469034 MONTEREAU – GOELLY COMPANS FC Coupe 77 Seniors du 11/04/2023 à 20h30**

La Commission,

Après avoir pris connaissance du PV de la Commission de Discipline du 22/02/2023 concernant la rencontre MONTEREAU – GOELLY COMPANS FC Coupe 77 Seniors du 29/01/2023,

Après avoir pris connaissance du PV de la Commission d'Appel Disciplinaire du 13/03/2023 concernant la rencontre MONTEREAU – GOELLY COMPANS FC Coupe 77 Seniors du 29/01/2023,

Considérant que la Commission d'Appel Disciplinaire a décidé match à rejouer, sur le terrain de Montry, à huis clos avec 3 arbitres officiels et 2 délégués officiels à la charge des 2 clubs,

**Décide de confirmer que la rencontre susnommée sera jouée à huis clos sur les installations sportives du District à Montry, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs.**

**Décide que les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et dirigeants pour cette rencontre pour le mardi 11 avril 2023 à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5.  
(Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).**